



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance du conseil du 6 octobre 2020 tenue à huis clos

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Dû à la deuxième vague de la COVID-19 zone orange, la séance du conseil du 6 octobre 2020 sera tenue à huis clos par appel conférence.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. L'objectif de cette façon de faire a pour but de permettre à la Municipalité de continuer à prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité et ce sans compromettre la santé des élus et des citoyen(ne)s.

Toute question peut être transmise à la Municipalité, avant 16 h 30, le jour même de la séance, à l'adresse courriel : directeur@calixa-lavallee.ca

Donné Calixa-Lavallée le 28 septembre 2020

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière